

Fiche

L'organisation est un collectif humain construit autour d'un projet social. Les organisations diffèrent par leur objet social (leur activité), leur finalité (recherche ou non de profits), leur gouvernement (pour les prises de décisions), leurs propriétaires (elles sont privées ou publiques).

1. Définition de l'organisation

Une organisation est un ensemble de moyens matériels, humains et financiers organisé de façon structurée et dont les individus partagent un objectif commun. Les organisations naissent donc d'une action collective organisée.

2. Les trois types d'organisations

Les **entreprises** produisent et/ou vendent des biens ou services sur un marché (on parle alors de biens ou services marchands). Les **associations** permettent aux personnes qui le souhaitent de se réunir et de partager un intérêt commun comme une activité sportive, culturelle, ou des actions de solidarité. Elles proposent des services non marchands.

Les **organisations publiques** proposent des services qui procurent un bien-être à tous les individus d'une société. Ce sont des administrations centrales (comme les ministères), des organismes (comme la sécurité sociale), des collectivités territoriales (communes, groupements de communes, départements, régions), et des établissements publics (comme les lycées).

 [Exercice n°1](#)

3. Les buts des organisations

Les organisations publiques ont pour **finalité exclusive la satisfaction de l'intérêt général**, c'est-à-dire la création de services qui procurent un bien-être à tous les individus d'une société. Contrairement aux entreprises privées, le but premier de l'organisation publique n'est pas de réaliser un profit mais d'assurer un service public. Elle est **détenue et contrôlée par l'État**.

 [Exercice n°2](#)

4. Les finalités d'une organisation à but non lucratif

Les entreprises poursuivent un **but lucratif**, c'est-à-dire faire du bénéfice. Les associations poursuivent un **but non lucratif**, c'est-à-dire que l'ensemble de leurs ressources est toujours utilisé et réinvesti au sein de l'association afin de garantir son fonctionnement. Les organisations publiques ont pour but **l'intérêt général**. Elles assurent les missions de services publics : l'éducation, les entretiens des infrastructures, la protection du citoyen...

 [Exercice n°2](#)

5. La structure de propriété

Les propriétaires sont ceux qui possèdent tout ou partie de l'organisation. Ils ont apporté des capitaux soit au moment de la création (fondateurs) soit plus tard. Ils détiennent donc un droit de propriété sur l'organisation et leur pouvoir de décision est proportionnel à leur apport.

Les propriétaires de l'entreprise sont des actionnaires ou associés ; ce sont donc des particuliers. L'organisation publique est détenue et contrôlée par l'État. L'association est la propriété des membres qui l'ont créée.

 [Exercice n°3](#)

6. Le gouvernement des organisations

Toute organisation est dirigée par des responsables qui prennent les décisions pour assurer son fonctionnement et sa pérennité. Chaque type d'organisation possède un gouvernement spécifique :

- les entreprises (sociétés) sont gouvernées par l'assemblée générale des actionnaires réunis en conseil d'administration pour les plus grandes d'entre elles ;
- les associations sont gérées par l'assemblée générale des adhérents, le conseil d'administration et le bureau ;
- les organisations publiques sont dirigées par les élus locaux et nationaux réunis en conseils (conseil municipal pour la gestion d'une commune, par exemple) et sous l'autorité du pouvoir central (État).

Ainsi les décisions sont prises de façon collégiale et les propriétaires des organisations peuvent exercer un contrôle sur la gestion des dirigeants de l'organisation.

À retenir

Les associations, les organisations publiques et les entreprises présentent beaucoup de similitudes, notamment dans leurs modalités de gestion et leurs besoins en ressources humaines, matérielles et financières. Mais elles se différencient par leur but et leur mode de gouvernement.